

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE 2023-165 PORTANT SUR LA
FERMETURE TEMPORAIRE DES LIEUX D'ACTIVITE DE PLEIN AIR
DONT LES PARCS, LA ZONE DE LOISIRS, LES JARDINS, LES
SQUARES, LES CHEMINS DE RANDONNES ET TOUTES LES
ZONES BOISEES DE LA COMMUNE DE COMBRIT**

ARRETE N° 2023-173

Le Maire de Combrit;

Vu La Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités locales complétées et modifiée par la Loi n°82-263 du 22 Juillet 1982 et par la Loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-2-1, L.2212-3, L.2213-1, L.2212-4 et L.2212-5 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police,

Vu les impacts sur les lieux d'activité de plein air dont l'ensemble des parcs de la commune, la zone de loisirs, les jardins, les squares, les chemins de randonnées et toutes les zones boisées de la commune de Combrit, engendrés par la tempête CIARAN ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Considérant que tous ces lieux précités de la commune ont été sérieusement impactés par la tempête CIARAN ;

Considérant qu'il convient de procéder au nettoyage de tous ces lieux précités et leur remise en état afin d'assurer la sécurité de tous les publics ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté modifié comme suit :

Les lieux d'activité de plein air dont l'ensemble des parcs de la commune, la zone de loisirs, les jardins, les squares, les chemins de randonnées, les terrains du Conservatoire du Littoral (Bois de Roscoure) et toutes les zones boisées de la commune de Combrit sont fermés temporairement jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
Conservatoire du Littoral

Fait à Combrit, le 16 Novembre 2023

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit

